Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212201784-20260427-202623CCAS-DE

Département des Côtes d'Armor
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS
N° 2026/2/3
CCAS DE PLEHEDEL

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-sept avril, à 18 heures, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réunie à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Président du CCAS.
La convocation porte la date du 22 avril 2026.
Publiée le 28 avril 2026.

Etaient présents : ROPERS Daniel, LE TREUST Nathalie, DENIAUD-QUREOMES Sylvie, NAOUR Claudine, GUEZOU Jean-Yves.
Etaient absents et excusés : MOREAU Sandrine, CLECH Marie, JEGOU Daniel, SAVIDANT Dominique.
Secrétaire de séance : GUEZOU Jean-Yves désigné à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DU C.C.A.S

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, La Commission Administrative du CCAS :

- Considérant le budget du CCAS,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
- Constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de **: 1 259.97 €**
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget 2025 comme suit :
- Reprise à la section de fonctionnement du budget 2026 de **1 259.97 €.**

La décision est adoptée à l'unanimité.

Le Président du CCAS,
Daniel ROPERS :